



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Deuxième session ordinaire  
Rome, 18-21 novembre 2019

---

|                        |                                 |
|------------------------|---------------------------------|
| Distribution: générale | Point 4 de l'ordre du jour      |
| Date: 7 novembre 2019  | WFP/EB.2/2019/4-F               |
| Original: anglais      | Questions de politique générale |
|                        | Pour information                |

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## **Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)**

1. La présente note d'information fait suite au document qui présentait un point sur le même sujet au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2019<sup>1</sup>. Elle fournit des informations supplémentaires concernant la mise en œuvre par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies<sup>2</sup> sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

### **Introduction**

2. Depuis le dernier point datant de juin 2019, les ajustements apportés en interne au PAM ont été progressifs. Ainsi, le PAM s'emploie à faire concorder les plans stratégiques de pays (PSP) existants avec les nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (ci-après "plans-cadres de coopération") et communique des éléments d'information susceptibles d'être exploités dans les analyses communes de pays sur lesquelles ces plans-cadres s'appuient. Certains aspects de la réforme sont encore en phase de conception, notamment l'examen régional et l'examen des bureaux multipays, auxquels la haute direction ainsi que tous les bureaux régionaux du PAM ont été associés. Le PAM continue de coprésider le groupe chargé des innovations institutionnelles aux côtés du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de travailler sur les diverses composantes de la réforme avec des organismes apparentés, dont les autres organismes ayant leur siège à Rome. Le PAM soutient fermement les objectifs de la réforme,

---

<sup>1</sup> WFP/EB.A/2019/5-G.

<sup>2</sup> Résolution 72/279 de l'Assemblée générale du 31 mai 2018, Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/72/279).

---

### **Coordonnateurs responsables:**

M. A. Abdulla  
Directeur exécutif adjoint  
tél.: 066513-2401

Mme C. Ushiyama  
Directrice  
Bureau de New York  
courriel: [coco.ushiyama@wfp.org](mailto:coco.ushiyama@wfp.org)

celle-ci devant permettre d'obtenir de meilleurs résultats pour les personnes démunies et aider les États membres à atteindre les objectifs de développement durable (ODD).

### **Système redynamisé des coordonnateurs résidents**

3. Depuis le début de 2019, les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, y compris les représentants du PAM dans les pays, ont entrepris de renforcer la coordination et la coopération, comme cela est souligné dans le cadre de gestion et de responsabilisation provisoire au niveau des pays, qui définit leurs fonctions et responsabilités respectives. Un examen de la démarche adoptée pour mettre en œuvre ce cadre est prévu au dernier trimestre de 2019 ou au début de 2020. D'ici là, un cadre de gestion et de responsabilisation devrait être mis en place aux niveaux régional et mondial à l'issue de l'examen régional. Des mises à jour de la définition d'emploi des représentants du PAM dans les pays et du programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences du PAM sont également en cours.
4. La part du PAM dans les contributions annuelles que les organismes des Nations Unies versent pour couvrir les coûts du système des coordonnateurs résidents s'élève actuellement à 2,9 millions de dollars É.-U. (soit deux fois plus que les années précédentes). Le PAM a versé sa contribution en 2019. Il continue d'appliquer le prélèvement aux fins de coordination d'une redevance de 1 pour cent conformément aux orientations intéressant l'ensemble du système. La redevance prélevée par le PAM a permis de générer quelque 7 000 dollars jusqu'ici<sup>3</sup>. Le PAM espère que, d'ici à la fin de 2019, il versera environ 100 000 dollars au système des coordonnateurs résidents au titre de la redevance. Les coûts de transaction et d'administration associés au prélèvement de la redevance en 2019 sont estimés à 30 000 dollars à ce jour.

### **Modifications apportées aux équipes de pays des Nations Unies**

5. Les plans-cadres de coopération jouent un rôle essentiel dans la réforme du système des Nations Unies. Le Bureau de la coordination des activités de développement a publié en mai 2019 la version finale des orientations relatives à leur mise en œuvre à l'intention des équipes de pays des Nations Unies, en accordant une attention particulière aux pays qui doivent en élaborer un en 2019 et en 2020. Les enseignements tirés de l'expérience dans ces pays pilotes permettront de préciser les orientations en 2020 et en 2021.
6. Les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ont élaboré une série de documents techniques complémentaires internes sur les sujets suivants: principes directeurs, analyses communes de pays des Nations Unies; conception, suivi et évaluation des plans-cadres de coopération; configuration des équipes de pays des Nations Unies; financement des plans-cadres de coopération et du Programme de développement durable à l'horizon 2030; et collaboration autour du lien entre le développement, l'action humanitaire et la paix. Une fois ces documents établis dans leur version finale, ils serviront de guides pratiques concis. Ces guides seront adaptés aux besoins des équipes de pays et s'inscriront dans le prolongement des méthodes appliquées au niveau national. Un document complémentaire supplémentaire sur la transformation économique est prévu ultérieurement en 2019. Le PAM fait partie des équipes de conception qui travaillent à la confection de ces documents.

---

<sup>3</sup> Cette redevance est retenue seulement sur les contributions "affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement". Le PAM l'appliquera donc uniquement aux contributions que les donateurs ont affectées au domaine d'action privilégié relatif aux causes profondes. Seules les contributions de "tiers parties" entrent en ligne de compte, de sorte que les contributions émanant des gouvernements hôtes, de la coopération Sud-Sud ou de donateurs des Nations Unies ne sont pas concernées; en revanche, celles du secteur privé, notamment des fondations et des organisations non gouvernementales, le sont.

7. Un point oral sera communiqué lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de 2019 pour informer celui-ci sur la façon dont le PAM s'adapte aux nouveaux plans-cadres de coopération et sur le lien entre ces derniers et les PSP. Plusieurs éléments sont à noter, comme indiqué dans les deux paragraphes qui suivent.
8. Le PAM a analysé tous les PSP et PSP provisoires pour les faire concorder avec les plans-cadres de coopération à venir, en prenant notamment en considération des recommandations concrètes sur la voie à suivre. Ces points ont été examinés avec chacun des bureaux régionaux, et le PAM collabore actuellement étroitement avec les pays qui adoptent un plan-cadre de coopération en 2019 et 2020; il conseille ses bureaux de pays sur la base des nouvelles orientations mondiales et de la situation de chaque pays. À l'avenir, les cycles de vie de tous les PSP seront pleinement alignés sur ceux des plans-cadres de coopération.
9. Dans le cadre de la réforme, une attention bien plus marquée est portée aux analyses communes de pays. Ces analyses sont des documents évolutifs, qui seront essentiels pour permettre aux équipes de pays du PAM de souligner les problèmes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition à prendre en considération dans les plans-cadres de coopération. Toutes les analyses communes de pays réalisées jusqu'ici à travers le monde devraient être actualisées d'ici à la fin de 2020 en tenant compte des nouvelles orientations et du nouveau processus mis en place.

### **Groupe des Nations Unies chargé des innovations institutionnelles et gains d'efficacité obtenus par le PAM**

10. Le groupe chargé des innovations institutionnelles du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, codirigé par le PAM et le HCR, a mis sur pied une équipe de projet détachée à plein temps. Le PAM et ses partenaires au sein du groupe fournissent du personnel et des ressources à l'équipe de projet pour lui permettre d'avancer dans son travail.
11. L'un des aspects de ce travail a été le principe de reconnaissance mutuelle. Ce principe permet à une entité des Nations Unies d'utiliser les politiques, les procédures, les contrats-cadres et les mécanismes opérationnels connexes d'une autre entité, ou de s'en inspirer, pour mettre en œuvre des activités. À ce jour, 16 entités des Nations Unies ont signé une déclaration de haut niveau de reconnaissance mutuelle. Le PAM mène actuellement une étude pour comprendre comment appliquer les principes relatifs à la reconnaissance mutuelle dans le cadre des services qu'il envisage de proposer à d'autres organismes.
12. Le PAM s'est investi de manière active aux côtés d'une équipe spéciale, dirigée par le groupe chargé des innovations institutionnelles, afin d'élaborer des directives interorganisations sur une stratégie relative aux modalités de fonctionnement et de concevoir une nouvelle plateforme en ligne qui facilitera l'analyse du rapport coûts-avantages pour une approche simplifiée et offrira une visibilité en temps réel concernant la façon dont les entités des Nations Unies collaborent dans les pays, ainsi qu'un suivi et un compte rendu réguliers des progrès accomplis.
13. Le PAM préside une équipe spéciale des Nations Unies sur les locaux communs, qui met actuellement au point, en collaboration avec une équipe de projet du groupe chargé des innovations institutionnelles, une stratégie sur la marche à suivre pour contribuer au mieux à la réalisation de l'objectif de la réforme visant à héberger la moitié des bureaux des Nations Unies dans des locaux communs d'ici à 2021. À cet égard, une nouvelle base de données comprenant les locaux des Nations Unies est en cours de création. Pour sa part, le PAM encourage activement le partage de ses locaux avec ceux d'autres organismes. Sur les 692 bureaux du PAM dans le monde, 57 sur 174 au niveau national (soit 33 pour cent) sont

hébergés dans des locaux communs, et 113 sur 518 le sont au niveau infranational (soit 22 pour cent).

14. Concernant les véhicules légers dont les organismes des Nations Unies se servent pour transporter le personnel, le PAM investit actuellement (sous la direction du groupe chargé des innovations institutionnelles) dans un concept visant à transformer l'approche actuelle en un dispositif mondial à l'échelle des Nations Unies offrant des services de transport destinés aux opérations menées dans les pays. Le concept proposé a pour but d'utiliser les véhicules avec le plus d'efficacité possible en les regroupant au sein d'un parc unique, géré en commun de manière professionnelle, qui s'appuie sur les technologies existantes et nouvelles pour assurer des déplacements sûrs et efficaces au personnel de terrain dans le cadre de la mise en œuvre des programmes. Le PAM entend proposer les services de gestion de son parc automobile pour contribuer à cette transformation. Il s'emploie également à numériser la procédure de réservation des véhicules et des chauffeurs dans 15 bureaux de pays et prévoit d'expérimenter une initiative interorganisations de covoiturage pour certaines opérations.
15. Le PAM contribue en outre à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement en fournissant des services interorganisations sur la plateforme en ligne de réservation humanitaire qui est utilisée actuellement par sept entités des Nations Unies<sup>4</sup>. La plateforme offre une possibilité sans précédent de transformer numériquement la façon dont le système des Nations Unies fonctionne et de rationaliser les opérations de l'ensemble des organismes afin d'en améliorer l'efficacité en regroupant des ressources coûteuses, comme les résidences, les véhicules et les chauffeurs.

### **Modifications apportées à l'approche régionale**

16. En juillet 2019, le Conseil économique et social des Nations Unies a adopté la résolution 2019/15 qui appelle à se pencher plus avant sur l'examen régional et l'examen des bureaux multipays, notamment sur les consultations intergouvernementales. Ces deux examens ont véritablement progressé depuis septembre, et le PAM a joué un rôle actif dans le soutien qui leur a été apporté. Une équipe d'évaluation interne des Nations Unies, composée de membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, étudie actuellement une proposition formulée par le Secrétaire général préconisant de mettre en place une plateforme régionale de collaboration dans chaque région pour favoriser la collaboration sur le développement durable entre les entités du système des Nations Unies pour le développement opérant au niveau régional. Le PAM participe activement aux débats sur le sujet, qui se déroulent à Rome et à New York ainsi qu'au niveau régional.
17. Lors de sa première réunion, en septembre 2019, l'équipe d'évaluation interne a examiné une question centrale portant sur les atouts des organismes des Nations Unies à l'échelle régionale, ainsi que sur l'objectif et la fonction des plateformes régionales de collaboration proposées. L'équipe d'évaluation interne devrait se réunir de nouveau début novembre pour se mettre d'accord sur une possible structure de gouvernance des plateformes régionales de collaboration et convenir d'une proposition adaptée à chaque région englobant des centres de gestion des connaissances, l'amélioration de la transparence et de la gestion axée sur les résultats, le renforcement de l'écosystème de données et le recensement de services administratifs susceptibles d'être assurés de manière efficace au

---

<sup>4</sup> La plateforme de réservation humanitaire couvre 240 résidences, 500 chauffeurs des Nations Unies appartenant au personnel du PAM, du HCR, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation internationale pour les migrations et du Fonds des Nations Unies pour la population, 46 centres de soins des Nations Unies et 285 itinéraires aériens exploités par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies.

moyen de guichets communs. L'examen devrait se poursuivre jusqu'à la fin de 2019, dans le cadre d'une concertation étroite avec les États Membres.

18. Comme l'examen régional, l'examen des bureaux multipays se poursuit sous la forme de discussions menées en interne au sein du système des Nations Unies, un groupe de travail interorganisations menant des consultations intergouvernementales en parallèle avec des États Membres sous la direction du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le PAM est présent sur les sites de trois de ces bureaux multipays: à la Barbade, en El Salvador et aux Fidji. Le calendrier prévu pour mener à bien cet examen est analogue à celui fixé pour l'examen régional.

## **Financement du système des Nations Unies pour le développement et partenariats**

19. En 2017, le Secrétaire général a proposé un pacte destiné au financement de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. La version finale de ce pacte a été présentée, en mai 2019, lors du débat consacré aux activités opérationnelles de développement qui s'est tenu durant la session du Conseil économique et social de 2019. Le pacte de financement traduit l'engagement des États Membres à accroître les fonds de base, les fonds communs et les fonds thématiques et à appuyer le financement du système des coordonnateurs résidents. Il souligne également que le système des Nations Unies pour le développement doit renforcer l'obligation redditionnelle et la transparence concernant les dépenses, se conformer aux exigences en matière de visibilité, planifier et mettre en œuvre des activités conjointes, conduire des évaluations et établir des rapports à l'échelle du système et démontrer qu'il obtient des gains d'efficacité et adopte une approche plus harmonisée du recouvrement des coûts. Le PAM a analysé le pacte pour déterminer quels sont, parmi les objectifs et les indicateurs qui y sont définis, ceux qui sont pertinents pour l'établissement de rapports et la mise en œuvre propres à chaque organisme. On trouvera dans l'annexe du présent document les valeurs de référence pour 2018 – ainsi que les mises à jour pour 2019 lorsqu'elles sont disponibles – concernant les engagements pertinents énoncés dans le pacte de financement. Les engagements ont été choisis à partir d'une analyse des engagements relatifs à l'établissement des rapports propre à chaque organisme, en adoptant un processus analogue à celui suivi par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.
20. Le pacte de financement comprend un fonds commun pour la réalisation des ODD, qui est déjà opérationnel. La première phase de décaissements au titre du fonds devrait être terminée d'ici à la fin de 2019. Dans l'appel à propositions conjointes adressé, dans le cadre de cette première phase, aux équipes de pays des Nations Unies – appel qui était axé sur la protection sociale, et en particulier sur le principe consistant à "ne laisser personne de côté" –, 36 des 114 équipes de pays ayant présenté une note conceptuelle ont été autorisées à poursuivre pour élaborer une proposition complète. Au total, le PAM a participé à 14 propositions conjointes retenues pour la phase d'élaboration des projets complets. Fin octobre, le comité directeur opérationnel du fonds commun pour la réalisation des ODD a approuvé 18 programmes conjoints, dont sept auxquels le PAM participe, à Madagascar, au Malawi, en Mauritanie, en Palestine, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et en Somalie. Le décaissement global pour les 18 programmes s'est élevé à 35 millions de dollars, sur lesquels 4,9 millions de dollars ont été alloués au PAM pour l'ensemble des sept programmes le concernant, les montants variant d'un programme à l'autre. En novembre, 18 propositions conjointes supplémentaires appartenant à la première phase devraient être

approuvées. Un deuxième appel à propositions – cette fois sur le financement des ODD – devrait être lancé au quatrième trimestre de 2019 ou au début de 2020.

21. Le PAM a participé au comité directeur opérationnel du fonds commun pour la réalisation des ODD et contribue au soutien apporté sur le plan technique et en matière de coordination aux équipes de pays des Nations Unies pour les aider à élaborer des propositions réussies au cours de la première phase. Le PAM contribue également à préciser le champ d'application et les priorités de la deuxième phase à venir du financement des ODD.

### **Conclusions et étapes suivantes**

22. Au cours des derniers mois de 2019, le PAM continuera de suivre de près la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de participer activement au processus qui devrait s'achever dans les prochains mois.

## ANNEXE

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ÉTATS MEMBRES</b>   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <b>Engagement pertinent</b>   | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</b> | <b>Références du PAM pour 2018 (et mise à jour pour 2019 lorsque les données sont disponibles)</b>  |
| <b>Adapter le financement aux besoins des entités</b>   |  |   |   |
| 1. Accroître les ressources de base du système des Nations Unies pour le développement  | Part des ressources de base dans les contributions volontaires destinées à financer des activités liées au développement   | Référence 2017: 19,4%<br>Cible 2023: 30%                          | Part des ressources de base du PAM dans le montant global des recettes:<br>2018: 6% / 2019: 7%<br>(Les données comprennent tous les financements du PAM, que ce soit à fins humanitaires ou de développement).  |
|   | Part des ressources de base dans le financement des activités liées au développement (contributions statutaires comprises)   | Référence 2017: 27%<br>Cible 2023: 30%                            | Le PAM ne reçoit aucune contribution statutaire.  |
| 2. Doubler la part des contributions aux ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui est financée par des fonds de financement commun et des fonds thématiques | Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions                        | Référence 2017: 5%<br>Cible 2023: 10%                             | Part des ressources du PAM autres que les ressources de base qui sont financées par des fonds de financement commun interinstitutions:<br>2018: 3,5% / 2019: 3,7%<br>(Les données comprennent tous les financements du PAM, que ce soit à fins humanitaires ou de développement). |
|   | Pourcentage des ressources autres que les ressources de base allouées aux activités de développement qui sont financées par des fonds thématiques propres aux institutions                           | Référence 2017: 3%<br>Cible 2023: 6%                              | Le PAM ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.   |
| <b>Garantir la stabilité</b>  |  |   |   |
| 3. Diversifier les sources de financement du système des Nations Unies pour le développement  | Nombre d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui affichent un accroissement annuel du nombre de donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base | Référence 2017: 66%<br>Cible 2023: 100%                           | Nombre de partenaires gouvernementaux versant des contributions aux ressources de base:<br>2018: 36% / 2019: 32%  |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AUX ÉTATS MEMBRES</b>  |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <b>Engagement pertinent</b>  | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</b> | <b>Références du PAM pour 2018 (et mise à jour pour 2019 lorsque les données sont disponibles)</b>   |
|  | Nombre d'États Membres qui versent des contributions aux fonds de financement commun interinstitutions et aux fonds thématiques propres aux institutions                 | Référence 2017: 59 et 27%<br>Cible 2023: 100% et 50%              | Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun et ne dispose d'aucun instrument de financement thématique.  |
| 4. Assurer un financement prévisible pour répondre aux besoins particuliers des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui sont énoncés dans les plans stratégiques des entités membres, et aux besoins de financement du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) au niveau national | Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui disent recevoir au moins 50% de leurs contributions dans le cadre d'engagements pluriannuels | Référence 2017: 12/25 ou 48%<br>Cible 2023: 100%                  | Pourcentage des recettes du PAM qui sont pluriannuelles:<br>2018: 14% / 2019 (depuis le début de l'exercice): 18%<br>Pourcentage des recettes du PAM d'une durée supérieure à un an:<br>2018: 8% / 2019: 65,6% |
| <b>Favoriser la cohérence et l'efficacité</b>  |  |   |  |
| 7. Appliquer pleinement les taux de recouvrement des dépenses approuvés par les organes directeurs   | Nombre moyen de dérogations à l'application du taux de recouvrement des dépenses accordées par entité du système des Nations Unies pour le développement et par an       | Référence 2017: à confirmer<br>Cible (à partir de 2019): 0%       | Nombre de dérogations à l'application du taux de recouvrement des coûts d'appui indirects accordés par le PAM en 2018: 28, pour un montant total de 1,03 million de dollars.                                   |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>   |  |  |   |
|---|--|--|---|
| <b>Engagement pertinent</b>   | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</b>  | <b>Références du PAM pour 2018 (et mise à jour pour 2019 lorsque les données sont disponibles)</b>  |
| <b>Obtenir plus rapidement des résultats sur le terrain</b>   |  |  |   |
| 1. Renforcer la coopération axée sur les résultats au niveau national   | Pourcentage de coordonnateurs résidents qui indiquent qu'au moins 75% des descriptifs de programme de pays sont alignés sur le PNUAD dans leur pays.   | Référence 2017: à déterminer<br>Cible 2021: 100%   | Au 31 décembre 2018, les PSP du PAM sont alignés sur les PNUAD dans 45% des pays. Estimation pour 2019: 57% des pays. (L'alignement de l'établissement des rapports concerne les calendriers, et non le contenu des programmes.)  |
| 2. Accroître la collaboration sur les évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système pour améliorer l'appui des Nations Unies sur le terrain  | Pourcentage de bureaux d'évaluation du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui participent à des évaluations conjointes ou indépendantes à l'échelle du système   | Référence 2018: 29% (évaluations conjointes), 20% (évaluations indépendantes à l'échelle du système)<br>Cible 2021: 75% (évaluations conjointes), 50% (évaluations indépendantes à l'échelle du système) | En 2018, le PAM a mené à bien cinq évaluations conjointes et cinq autres étaient en cours. Le PAM participe également à une évaluation interorganisations de l'action humanitaire menée pour faire face au phénomène El Niño en Éthiopie.   |
| <b>Améliorer la transparence et l'application du principe de responsabilité</b>   |  |  |   |
| 6. Clarifier les plans stratégiques et les cadres intégrés de résultats et de ressources présentés par les entités, ainsi que leurs rapports annuels sur les résultats obtenus au regard des dépenses | Proportion d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont tenu au cours de l'année écoulée des dialogues structurés au sein de leurs organes directeurs sur le financement des résultats de développement convenus pour le nouveau cycle de planification stratégique | Référence 2017: 62%<br>Cible 2021: 100%  | Les plans stratégiques et les cadres de résultats institutionnels du PAM sont approuvés par son Conseil d'administration. Les débats consacrés à ces documents comprennent, notamment, des concertations avec le Conseil sur le financement des résultats obtenus par le PAM en matière de développement. |
|   | Plateforme en ligne centralisée et facile à utiliser qui présente des données ventilées sur les moyens de financement en place au niveau de l'entité et à l'échelle du système (oui/non)   | Référence 2018: sans objet<br>Cible 2020: Oui  | Le portail de données sur les PSP permet aux États membres du PAM d'accéder en toute transparence à des informations relatives aux programmes, aux aspects financiers et à la performance des PSP approuvés par le Conseil d'administration.  |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>                                    |  |   |  |
|--|--|---|--|
| <b>Engagement pertinent</b>  | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</b> | <b>Références du PAM pour 2018 (et mise à jour pour 2019 lorsque les données sont disponibles)</b> |
| 7. Améliorer la transparence et la communication d'informations au niveau des entités et du système dans son ensemble en mettant en corrélation les ressources et les résultats liés aux ODD | Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui communiquent individuellement des données financières au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination                     | Référence 2017: 69%<br>Cible 2021: 100%                           | Oui  |
|  | Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui publient leurs données conformément aux normes internationales les plus strictes en matière de transparence                        | Référence 2017: 36%<br>Cible 2021: 100%                           | Oui  |
|  | Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement actives au niveau des pays qui rendent compte au Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination des dépenses ventilées par pays | Référence 2017: 46%<br>Cible 2021: 100%                           | Oui  |
|  | Proportion d'entités du système des Nations Unies pour le développement qui rendent compte des dépenses ventilées par ODD  | Référence 2017: 20%<br>Cible 2021: 100%                           | Oui  |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b>   |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <b>Engagement pertinent</b>   | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</b> | <b>Références du PAM pour 2018 (et mise à jour pour 2019 lorsque les données sont disponibles)</b>  |
| 9. Rendre les évaluations institutionnelles et les rapports d'audit interne plus accessibles, dans la limite des règles et politiques en matière de publication de l'information établies par les organes directeurs en vigueur au moment de l'établissement des rapports | Pourcentage des entités du système des Nations Unies pour le développement qui, si elles y sont autorisées conformément aux règles et politiques en matière de publication de l'information en vigueur, ont publié leurs évaluations internes sur le site Web du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE)   | Référence 2018: 21%<br>Cible 2021: 100%                           | Le PAM publie 100% de ses rapports d'évaluation centralisée et décentralisée sur ses sites Web. En outre, les rapports respectant ou dépassant les normes de qualité fixées sont mis en ligne sur les sites du GNUE et du Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, afin qu'ils soient largement diffusés auprès des communautés de l'aide humanitaire et du développement à l'échelle mondiale. |
|   | Pourcentage des fonds de financement commun interinstitutions qui publient des rapports d'évaluation sur le site Web du GNUE   | Référence 2018: 0%<br>Cible 2019: 100%                            | Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun.  |
| 10. Accroître la visibilité des résultats obtenus grâce aux contributions volontaires aux ressources de base, aux contributions aux fonds communs et thématiques, et aux contributions des pays de programme  | Mention expresse des donateurs versant des contributions volontaires aux ressources de base ou des contributions aux fonds communs et thématiques, ainsi que des contributions des pays de programme dans les rapports annuels des équipes de pays des Nations Unies sur les résultats obtenus et dans les rapports mondiaux et par pays présentés par chaque entité (oui/non) | Référence 2018: sans objet<br>Cible 2020: Oui                     | Ces contributions sont mises en évidence dans le rapport annuel sur les résultats du PAM, dans tous les rapports annuels par pays ainsi que dans un rapport interne annuel sur les contributions souples.   |

| <b>ENGAGEMENTS RELATIFS AU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE - ENTITÉS DU GROUPE DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> |  |   |  |
|---|--|---|--|
| <b>Engagement pertinent</b>   | <b>Indicateurs propres aux entités</b>   | <b>Références et cibles figurant dans le pacte de financement</b> | <b>Références du PAM pour 2018 (et mise à jour pour 2019 lorsque les données sont disponibles)</b>   |
|   | Mention expresse de chaque donateur dans tous les rapports sur les résultats présentés par les administrateurs des fonds communs et thématiques et par les bénéficiaires du Groupe des Nations Unies pour le développement durable (oui/non) | Référence 2018: sans objet<br>Cible 2020: Oui                     | Le PAM ne gère pas de fonds de financement commun ni de fonds thématique.  |
| <b>Gains d'efficacité</b>   |  |   |  |
| 11. Mettre en œuvre les objectifs du Secrétaire général concernant le regroupement des opérations afin de gagner en efficacité                            | Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui rendent compte à leurs organes directeurs des gains d'efficacité réalisés  | Référence 2017: 41%<br>Cible 2021: 100%                           | Depuis 2015, le PAM fait régulièrement état dans son rapport annuel sur les résultats des gains d'efficacité obtenus.  |
|   | Pourcentage des entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui ont signé la déclaration de reconnaissance mutuelle de haut niveau   | Référence 2018: 28%<br>Cible 2021: 100%                           | Le PAM a signé la déclaration de reconnaissance mutuelle de haut niveau.   |
| 12. Mettre intégralement en œuvre les politiques et taux de recouvrement des dépenses approuvés et en rendre compte                                       | Proportion d'entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable qui rendent compte chaque année de la mise en œuvre de leurs politiques et taux de recouvrement des dépenses à leurs organes directeurs                       | Référence 2017: 51%<br>Cible 2021: 100%                           | Le PAM rend compte tous les ans de la mise en œuvre de ses politiques et taux approuvés de recouvrement des coûts au Conseil d'administration au moyen du plan de gestion. |

*Note: les données de 2019 disponibles s'arrêtent au 13/10/2019.*

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

|       |   |
|-------|---|
| GNUE  | Groupe des Nations Unies pour l'évaluation                |
| HCR   | Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés     |
| ODD   | objectif de développement durable                         |
| PNUAD | plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement |
| PSP   | plan stratégique de pays                                  |